

---

**Pièces jointes au dossier de demande  
d'enregistrement d'une installation  
classée pour la protection de  
l'environnement**

**PIECE JOINTE N° 9**

**Avis du Maire ou du Président de  
l'EPCI sur le type d'usage futur du site  
lors de l'arrêt définitif de l'installation**

---

**Rubrique 2221**

---

Version 2  
28/07/2020 avec compléments 08/10/2021

# SN COFIMA



Demandeur :  
SN COFIMA  
Rue du Docteur Duchenne  
62200 BOULOGNE SUR MER

---



Etablissement faisant l'objet de la demande :  
SN COFIMA  
Rue du Docteur Duchenne  
62200 BOULOGNE SUR MER

SN COFIMA-----

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU  
BOULONNAIS  
1 BOULEVARD DU BASSIN  
NAPOLEON  
BP 755  
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

LR/AR

Boulogne-Sur-Mer, le 9 septembre 2020

**Objet : Installation classée pour la protection de l'environnement :  
proposition de type d'usage futur**

Monsieur le Président,

L'activité de mareyage que nous projetons d'exercer rue du Docteur Duchenne à Boulogne-Sur-Mer constitue une installation classée pour la protection de l'environnement qui sera soumise à enregistrement pour la rubrique n°2221 de la nomenclature des installations classées (préparation de produits alimentaires d'origine animale).

Dans ce cadre, en application du 5° de l'article R512-46-4 du code de l'environnement, nous sollicitons votre avis sur notre proposition suivante de type d'usage futur du site en cas de mise à l'arrêt définitif de l'installation : réutilisation du bâtiment et du terrain pour des usages d'activités autorisées en zone UEa-III du plan local d'urbanisme.

Dans l'espoir d'un avis favorable de votre part, recevez, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

PHILIPPE WATTEZ



47 RUE NICOLAS APPERT 62200 BOULOGNE-SUR-MER  
SIRET : 819 984 667 00017

Aucune réponse n'ayant été reçue dans un délai de 45 jours, l'avis est favorable (cf article R512-46-4 du code de l'environnement).